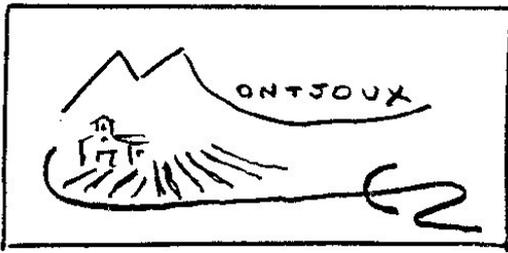


DÉCEMBRE 2020



CRISE SANITAIRE

prenons soin de nous et des autres

Après une deuxième vague d'épidémie, nous reprenons le lent chemin du **déconfinement**. Les commerces « non essentiels » ont rouvert samedi 28 novembre. Depuis ce même jour, nous pouvons nous déplacer dans un rayon de 20kms et pour une durée de 3 heures, toujours pour les mêmes raisons et avec une attestation sur l'honneur.

A partir du 15 décembre, tous les déplacements seront autorisés sans limite. Toutefois, le couvre-feu sera réactivé de 21h à 7h, sauf pour les soirs du 24 et 31 décembre. Les restaurants et bars ne rouvriront qu'au 20 janvier, et les salles de cinéma et spectacle au 5 février. Ces épreuves inédites, répétées et difficilement prévisibles jouent sur notre moral.

Ayons-en conscience et soyons vigilants sur notre santé psychique et émotionnelle, tout autant que pour notre santé physique. Poursuivons les gestes barrières et prenons soin les uns des autres.

Actualités

Réunion 5G

Le Conseil Municipal ayant pris une délibération de principe pour demander **un moratoire dans le déploiement de la 5G**, la commune est coorganisatrice d'une réunion d'information sur ce sujet. Initialement prévue à la Halle de Dieulefit, elle aura lieu en visioconférence ce **mercredi 2 décembre à 19h30** avec les interventions de Michèle RIVASI et Pascal GOYAUD en se connectant avec le lien suivant : <https://bit.ly/reunion021220>

Retraite employé communal

Gérard Mathon, plus connu parmi nous sous le nom de Gégène prend congé après 35 ans passés au service des communes. Nous le remercions pour son dévouement, sa générosité, et lui souhaitons une douce et joyeuse retraite !

3 arbres pour 3 bébés

L'équipe municipale s'était engagée en début de mandat à planter un arbre pour chaque naissance d'un enfant sur la commune, et novembre est arrivé, le bon moment ! C'est Timothée Gaillard, élu délégué aux espaces verts et chef d'équipe aux "Jardins en Cascade" dans le civil, qui s'est chargé de la mission avec professionnalisme.

Pour **Jade, Léandro et Charlotte**, tous trois nés en 2020, un pommier « Golden », un prunier « Mirabelle de Nancy » et un cerisier « Burlat » ont été soigneusement installés au bord de la pelouse de l'aire naturelle à La Paillette.

Un prix Goncourt à la Paillette

Hervé Le Tellier, habitant de la Paillette, vient d'obtenir le prix Goncourt pour son roman « L'Anomalie » aux éditions Gallimard.

ET LES COMMERCES ?

Nous avons fait réaliser dans le **fournil** les travaux prévus en accord avec Stéphane Herrmann, futur repreneur : carrelage des murs, changement d'une fenêtre et des éclairages, installation d'une VMC, pose d'un lave-mains.



En revanche, le projet de reprise a pris du retard et nous ne sommes pas en mesure de donner une information sur la date de réouverture.

Le restaurant La Paillette propose des formules à emporter le samedi et le dimanche midi. Menus, tarifs et réservations sur Facebook ou au **06 23 61 34 69** (sms de préférence).

Caroline Blondeau, « cuisinière de nature », propose elle aussi des repas à emporter le vendredi et le samedi. Il faut passer commande avant le mardi matin. **06 62 20 99 71** ou par mail cblondeau-cuisinièredenature@hotmail.com

Un **stand de fruits et légumes** vous est proposé devant chez Josette Chanut, en face de la Mairie, par Pascal Monier, producteur à Montbrison, les mardis, jeudis et samedis de 9h à 12h30.

Possibilité également de dépôt de pain sur réservation.



Plus d'info sur l'actualité de la commune sur le site internet et les réseaux sociaux.



Des nouvelles de l'eau

DU CAPTAGE AUX ROBINETS, LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Toute l'eau distribuée par le réseau communal et qui arrive par gravité jusqu'aux robinets et fontaines provient d'un captage situé dans la Combe de Maret à 4 kms à l'Est de La Paillette. Cette eau alimente 2 réservoirs : un à Feyssoles qui dessert La Paillette, Le Pré de Boisse et le Moulin, un autre au Serre de Turc qui alimente Le Serre, le Devès, Barjol et le Vieux Village. Cela représente un total de 15 kms d'adduction. Pour garantir la qualité de l'eau, le captage est entouré par trois périmètres de protection dans lesquelles les activités sont réglementées. La mise en conformité (obligatoire) de ces périmètres vient juste d'être achevée avec la pose sur 500 m de long en amont du captage d'un grillage interdisant aux brebis du troupeau voisin de stationner dans le ruisseau. Cette option a été choisie plutôt qu'un traitement préventif et systématique de notre eau.

COMPTER POUR MIEUX GÉRER

De janvier à septembre 2020, nous avons prélevé au captage en moyenne 243 m³ par jour : cela représente beaucoup plus que l'eau réellement consommée sur toute la commune ! C'est pourquoi nous avons entrepris plusieurs actions de recherche de fuites, de segmentation du réseau et d'amélioration des systèmes de comptage. Ces travaux nous ont permis de passer sur les deux derniers mois à un prélèvement de 115 m³ par jour ! Ainsi, l'eau non utilisée peut rejoindre à nouveau le ruisseau de la Combe de Maret, continuer à alimenter la faune, la flore et les besoins agricoles, puis venir grossir le débit du Lez.

Le département de la Drôme étant toujours en déficit hydraulique, travailler pour la sobriété reste un enjeu majeur. De même, nous avons ajouté sur tous les compteurs des abonnés un petit module permettant un relevé sans contraintes d'accès et un repérage rapide d'éventuelles fuites ou anomalies de fonctionnement.

Pour répondre aux interrogations et réticences de certains habitants sur ce module de télé relève, nous précisons qu'il est alimenté par une pile 3 volts avec une autonomie de 8 à 10 ans, qu'il enregistre le débit utilisé sans émettre d'ondes radio. Lors de la collecte de données, une ou deux fois par an, le module émet un signal pendant une fraction de seconde pour envoyer les informations au releveur avec une portée d'une vingtaine de mètres comme le ferait la télécommande de votre voiture.

Nous rappelons que l'entretien des abri-compteurs est à la charge des abonnés. Pour protéger le compteur du gel, utilisez du polystyrène plutôt que de la laine de verre qui va se gorger d'eau en cas de fuite ou d'infiltrations.

COTÉ ASSAINISSEMENT

Ce printemps, après un diagnostic de nos stations d'épuration, des travaux de remise en conformité ont été effectués sur celles de Barjol et du Moulin. Un contrôle effectué par la SATESE cet automne nous a confirmé la bonne qualité de maintenance avec des rejets conformes à la réglementation.

Cette qualité est indispensable pour améliorer notre bassin hydraulique et ces efforts sont à maintenir avec la participation de tous. Nous en profitons ici pour rappeler qu'il ne faut en aucun cas jeter vos lingettes (désinfectantes, dépolluantes, nettoyantes, etc.) dans les toilettes.

CONCERNANT L'EAU CHAUDE

Une petite recommandation pour tous : il est fortement déconseillé de modifier le réglage de température de nos appareils de production d'eau chaude ; celle-ci doit être d'un minimum de 60°C pour garantir la non-prolifération de bactéries ; L'impact sur l'économie d'énergie est négligeable par rapport au risque sanitaire.



Nouveau - payer ses factures en ligne

Il existe désormais plusieurs moyens de paiement pour vos factures émanant de la commune : eau, cantine scolaire, accueil périscolaire, etc. :

- Sur internet par carte bancaire ou par prélèvement unique en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr
- En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).
- Auprès de la trésorerie de Dieulefit par chèque ou carte bancaire, ou par virement à l'ordre du TRESOR PUBLIC sur le compte FR67 3000 1005 56E2 6800 0000 079 en mentionnant les références de la facture.

Et en vous connectant sur notre site internet : www.montjoux-drome.fr, vous retrouverez tous ces moyens de paiement sur la page « Ma Mairie - Infos pratiques »

Par ailleurs, la Trésorerie de Dieulefit fermera ses portes au 1^{er} janvier 2021, et l'équipe sera transférée dans les locaux de Nyons. Nous regrettons ces décisions centralisatrices qui éloignent le service public de la population !